

# Séminaire Agriculture à Haute Valeur Naturelle



European Forum on  
Nature Conservation  
and Pastoralism

Caractériser et accompagner l'agriculture à Haute Valeur Naturelle à l'échelle régionale :  
quels enseignements de l'étude des systèmes agropastoraux méditerranéens ?

9 -10 novembre 2011 - Lycée Frédéric Bazille Agropolis – MONTPELLIER

Session 3 - atelier 3-a :

quelles mesures pour contribuer aux objectifs de l'agriculture HVN ?

Marc Dimanche, OIER-SUAMME

# Introduction à l'atelier 3-a : quelles mesures pour contribuer aux objectifs de l'agriculture HVN ?

- Analyse des propositions de la PAC 2014-2020 : quels sont les dispositifs pouvant concerner l'agriculture HVN ?
  - **le concept HVN est-il cité ?**
  - **dispositifs du 1<sup>er</sup> pilier ?**
    - verdissement (paiement additionnel)
  - **dispositifs du 2<sup>ème</sup> pilier ?**
    - affichage dans le FEADER ?
    - mesures agroenvironnementales

# Panorama des principaux points du projet

FUTUR 1 <sup>er</sup> PILIER	FUTUR 2 <sup>ème</sup> PILIER
<p><b>Aide de base découpée uniforme par EM (ou région l'EM)</b></p>	<p><b>Mesures Handicaps Montagne et Zones défavorisées</b></p>
<p><b>Paiement additionnel pour les pratiques bénéfiques pour le climat et pour l'environnement</b></p>	<p><b>Soutiens environnementaux (agroenvironnement, changement climatique)</b></p>
<p><b>Soutien optionnel pour les zones à contraintes naturelles</b></p>	<p><b>Gestion des risques – catastrophes naturelles</b></p>
<p><b>Soutiens couplés facultatifs</b></p>	<p><b>Soutien aux entreprises et investissements</b></p>
<p><b>Soutien annuel pour les jeunes agriculteurs (pendant 5 ans)</b> <b>Régime simplifié pour les petits agriculteurs</b></p>	<p><b>Organisation collective - coopération</b> <b>Services en z. rurales et patrimoine</b> <b>Forêt</b> <b>Formation – conseil</b></p>

# Analyse des propositions du 1<sup>er</sup> pilier (1)

- Les dispositifs du 1<sup>er</sup> pilier au regard de la HVN
- 1<sup>ère</sup> question : éligibilité des pâturages permanents au paiement direct de base (déjà évoqué le premier jour)
  - focalisation sur les herbacées et les prairies permanentes
  - difficultés de prise en compte des pâturages naturels / semi-naturels où les herbacées ne constituent pas les principales ressources (surfaces de parcours notamment)
  - risques d'exclusion des pâturages semi-naturels répondant le mieux aux enjeux HVN

# Analyse des propositions du 1<sup>er</sup> pilier (2)

- **2ème question : quel lien avec le paiement additionnel au paiement de base (ou « paiement vert ») ?**
  - paiement additionnel pour les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques bénéfiques pour le climat et pour l'environnement
  - obligation de mise en œuvre de 3 mesures « vertes » :
    - diversification des cultures (3 au minimum)
    - maintien des pâturages permanents existants
    - zones à vocation écologique sur 7 % de la SAU

# Détails des paiements écologiques du 1<sup>er</sup> pilier

- **1- Diversification des cultures (± BCAE Diversité des assolements)**
  - 3 cultures minimum dès que les terres arables >3ha, non entièrement sous prairie, en jachère ou en culture inondée (les cultures pérennes ne seraient pas concernées)
  - chaque culture couvre au moins 5% de terres arables, aucune ne dépasse 70% des terres arables
- **2- Maintien de 95% des pâturages permanents base historique 2014 ( ± BCAE Maintien des surfaces en herbe)**
  - ouverture vers une définition nationale des couverts autorisés (pourrait apporter une certaine flexibilité) ?
- **3- Zones à " vocation écologique « (± BCAE Maintien des éléments topographiques / IAE)**
  - au moins 7% de la SAU hors PP réservé à des objectifs écologiques comme des jachères, des terrasses, des caractéristiques liées aux paysages, des zones tampons

# Analyse des propositions du 2<sup>ème</sup> pilier – FEADER (1)

- **1<sup>ère</sup> question : l'agriculture HVN est-elle citée ?**
  - article 5 : l'agriculture HVN est citée dans les 6 objectifs prioritaires de la proposition de règlement de développement rural ()
  - article 18 : soutiens aux investissements
  - article 21 : aides en zones rurales
- **2<sup>ème</sup> question : quels dispositifs seraient proposés ou applicables ?**
  - soutiens agroenvironnementaux (dispositif MAE) ?
  - soutiens aux investissements (articles 18 & 21)

# La HVN dans le projet FEADER 2014-2020

- La HVN est citée dans les 6 objectifs prioritaires de la proposition de règlement de développement rural :
  - article 5 du projet de règlement définissant les 6 priorités de l'Union pour le développement rural
- La priorité n° 4 a pour objectif :
  - "restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie, en mettant l'accent sur les domaines suivants :
    - (a) restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens ;
    - (b) améliorer la gestion de l'eau ;
    - (c) améliorer la gestion des sols ;

# L'agroenvironnement dans le FEADER

- **article 31 :**
  - paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau
  - ciblés sur les changements importants de pratiques
- **article 19 :**
  - paiements « agroenvironnement - climat »
  - principes sensiblement identiques à l'article 31

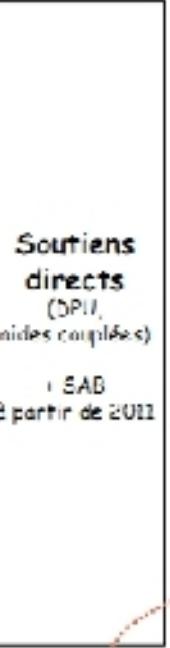
# Les aides aux investissements du FEADER

- **article 18 : soutiens aux investissements**
  - investissements non productifs liés à la mise en œuvre d'engagements agroenvironnementaux et forestiers, à l'état de conservation de la biodiversité des espèces et des habitats ou qui renforcent le caractère d'utilité publique d'une zone Natura 2000 ou d'une autre zone d'une grande (haute) valeur naturelle à définir dans le programme
- **article 21 : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales**
  - aide à l'établissement et la mise à jour des plans de développement des communes dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones de grande (haute) valeur naturelle

# Les réflexions engagées au niveau du MAAPRAT

- **groupe de travail national sur le soutien aux systèmes extensifs / systèmes pastoraux**
  - groupe d'experts se réunissant régulièrement depuis début 2011
  - anticipation / réflexion sur le futur programme rural 2014/2020
  - sous groupes thématiques
    - programmes montagne
    - ICHN
    - **MAE systèmes**
    - **MAE territoriales à engagements de résultats ou de moyens**

## Conditionnalité - BCAE



Pasto-prédation



ICCF

Agroforesterie

Étude d'une revalorisation du montant + modification du zonage

Disparition PHAE: d'environ de soutien à l'herbe ?

Aides du bio indépendantes des MAE

## Conditionnalité - BCAF

Soutiens directs (DPI, aides couplées)

Complément zone à contraindre naturelle spécifique

ICHN  
Revalorisée en ZM  
(+ Sortie en biseau ZDS après modification zonage)

Pasto-prédation



Agriculture Bio

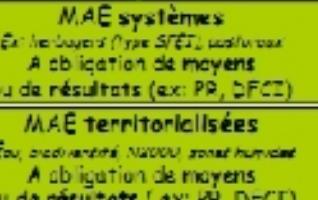
ICCE/ZSCE

Agroforesterie/arbres/haies

diversité assollement, sort nivale de pâturages perennants, bio, éléments topo...)

Lien ?

Lien ?



Erpe arbres Erpe évolutions des MAE et haies

Bilan des réflexions pour la PAC post 2013 des groupes de travail « MAE », « soutien aux systèmes extensifs » et « arbres et haies » pilotés par la BATA, septembre 2011



Merci pour votre attention

22.2.2000 14:43